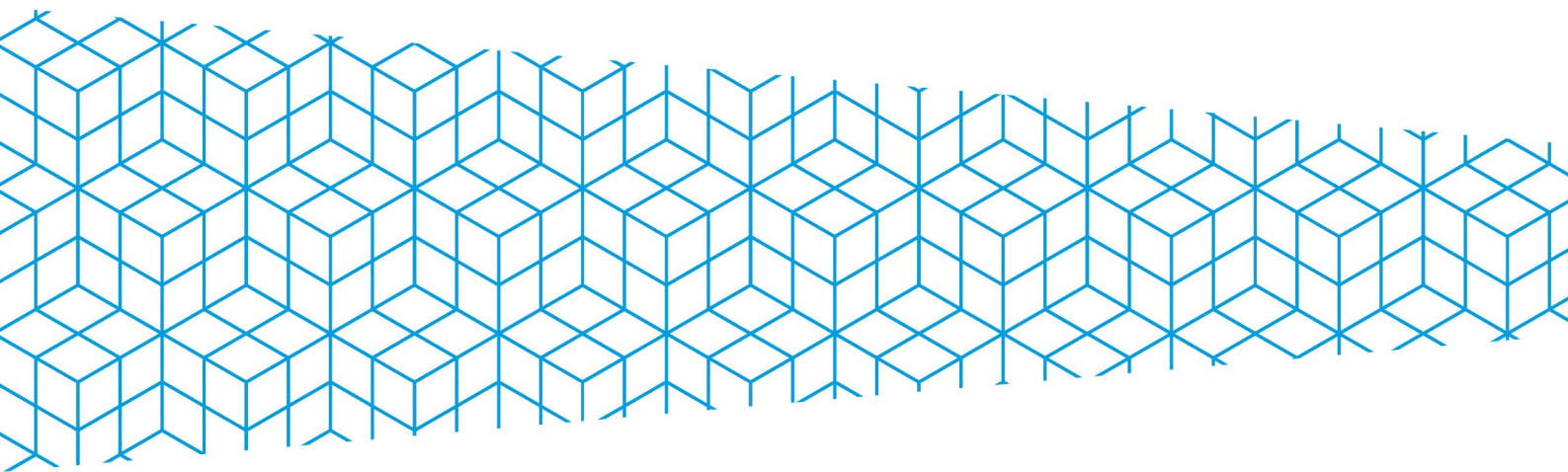


Appel à manifestation d'intérêt « Projets Partenaires »

Cahier des charges

NewDEAL – Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation.



Le présent **cahier des charges** accompagne **l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Projets Partenaires**. Il a pour objet de décrire de manière exhaustive les attentes, exigences, critères de sélection et modalités auxquelles les propositions doivent répondre. Il sert de guide à l'accompagnement des candidats, pour élaborer leurs réponses de manière conforme et complète.

Contexte d'émergence

L'université de Bordeaux (UB) définit comme priorité stratégique le déploiement d'une offre de formation centrée sur la **réussite des étudiants et des étudiantes**. Lauréate en 2018 du premier appel à projets « Nouveaux Cursus à l'Université » (NCU) du Plan Investissement Avenir (PIA3), l'UB déploie le programme *NewDEAL*, centré sur la réussite éducative, pensée comme l'adéquation entre un projet d'étude personnalisé, les aptitudes pour le mener à bien, et sa concrétisation effective en termes de poursuite d'étude ou d'insertion professionnelle. Les objectifs de *NewDEAL* sont maintenant pleinement intégrés au **cadre de l'amélioration continue de l'offre de formation** validée par la CFVU en décembre 2021 dans le cadre de la nouvelle accréditation 2022-2028.

Un soutien spécifique est offert à la communauté universitaire pour avancer spécifiquement sur des priorités critiques, au regard de leur importance et de leur difficulté de réalisation. Le **renforcement de l'implication et de l'autonomisation des étudiants** en fait partie car il constitue un des éléments déterminants pour améliorer la réussite étudiante.

Dans le cadre de *NewDEAL*, **l'implication des étudiants** dans la transformation s'est traduite dans un premier temps par la mise en place d'un comité des étudiants, avec trois objectifs : dynamiser la participation des étudiants, installer une culture de débat, recueillir les besoins des étudiants. Impliquer directement les étudiants dans les cursus et les dispositifs d'apprentissages et faire d'eux de véritables acteurs de leur évolution sont deux nécessités faces aux défis du monde contemporain, et notamment pour répondre aux enjeux de la transition numérique, écologique, professionnelle et sociale.

L'appel à manifestation d'intérêt *Projets Partenaires* est lancé dans le but d'inscrire les étudiants comme véritables partenaires de l'institution, **acteurs de l'amélioration des formations et de l'environnement d'étude**. L'installation d'un partenariat entre les étudiants et les personnels de l'UB œuvrant sur le périmètre des formations vise à encourager le développement d'initiatives et à **aligner les actions sur les besoins des apprenants**. Cette démarche contribue, en définitive, à favoriser la réussite des étudiants.

Description

L'AMI *Projets Partenaires* s'adresse à **tous les étudiants et les personnels** de l'université de Bordeaux qui sont concernés par **l'amélioration des formations et de l'environnement d'étude**.

Tous les étudiants inscrits à l'UB, sans condition de prérequis, en termes de compétence ou d'expérience, sont éligibles et encouragés à déposer un « Projet Partenaires ».

Un projet partenaire a vocation à :

1. Installer **une appropriation collective** de la transformation et de l'amélioration continue de l'offre de formation engagée par l'UB, par une **mobilisation et une collaboration entre étudiants et personnels**.

2. Faire bénéficier la communauté universitaire de **solutions concrètes** car enrichies par le point de vue des bénéficiaires, pour l'amélioration continue de l'offre de formation et de l'environnement d'étude.

3. Permettre **la montée en expertise des étudiants engagés**, sur le développement de compétences transversales, au bénéfice de leur réussite.

Les étudiants développent des **connaissances et des compétences** dans le contexte du projet, tout en contribuant à la mise en œuvre de transformations, s'agissant tant des contenus d'une formation, que des outils, processus et méthodes engagées en fonction des métiers, avec une dimension concrète. **L'amélioration continue des formations** constitue un superbe **terrain d'engagement** pour l'étudiant et les projets partenaires un gage de qualité de ladite transformation.

En instaurant une culture de co-construction et de dialogue, les étudiants sont renforcés dans leur confiance en leurs capacités et leur motivation, deux facteurs essentiels à la réussite de leurs objectifs académiques et professionnels. Les personnels de l'établissement, enseignants ou non, impliqués dans l'amélioration des formations et de l'environnement d'étude, sont assurés de l'adéquation des transformations engagées aux attentes, besoins et intérêts étudiants. Ce partenariat constitue une expérience nouvelle, volontairement ancrée à la réalité des terrains.

Exigences et critères de sélection

Parties prenantes des projets partenaires

Les projets sont à l'initiative des membres de la communauté universitaire, qu'ils soient étudiants, enseignants, BIATSS, permanents ou contractuels. Les projets font l'objet d'une **collaboration équilibrée** entre au moins un étudiant et un membre du personnel. Bien qu'un binôme soit initialement envisagé pour chaque projet, un plus grand nombre de partenaires est acceptable si l'équilibre règne entre les parties et que les objectifs de co-construction et d'implication des deux parties sont effectifs. Par équilibrée, il est entendu de la collaboration que tous les partenaires contribuent de manière significative à la réalisation du projet et que chaque partie prenne effectivement part à la réflexion et à la mise en œuvre, tant en termes d'investissement que d'impact sur les résultats. Ce travail d'appropriation collective de l'amélioration continue doit avoir une valeur d'apprentissage pour chaque partenaire et permettre aux étudiants de développer des acquis d'apprentissage¹ en lien avec les compétences transversales relatives au contexte du projet. Le temps de travail sera défini par les porteurs de projet et apprécié au regard de l'enjeu et des objectifs fixés.

¹ Ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être que l'étudiant est censé maîtriser à l'issue d'une période d'apprentissage. Ils sont mesurables, évaluables et permettent (par complémentarité) de confirmer l'acquisition d'une **compétence**. (cf <https://enseigner.u-bordeaux.fr/lexique>)

Thématiques en lien avec la transformation pédagogique

Le programme de partenariat s'inscrit dans le **cadre de transformation et/ou d'amélioration de l'offre de formation et de l'environnement d'étude**. Le périmètre d'action proposé peut ainsi concerner :

- La transformation de la formation en lien avec un des axes prioritaires identifiés dans la feuille de route d'une mention.
- Les contenus : thématique abordée, déroulé et scénarisation, modalités pédagogiques, ...
- La cohérence interne de la formation : approche par compétences, alignement pédagogique, évaluation des acquis d'apprentissage et des compétences...
- Les outils support aux cursus : accès à l'information, suivi du parcours étudiant, dispositifs d'accueil des néo-entrants en début d'année...
- Les processus métiers engagés dans la mise en œuvre des cursus : scolarité, accompagnement...

À titre indicatif, on pourra donner une liste non exhaustive d'exemples :

- Co-conception d'un cours et intégration à l'offre de formation d'une mention.
- Développement d'une UE d'ouverture (champ thématique libre et vaste).
- Outillage permettant à l'étudiant de se repérer dans une offre de formation personnalisable, en fonction de son projet d'étude.
- Développement d'un outil permettant à l'étudiant de se repérer dans les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.
- Exploration d'un champ disciplinaire ou d'une thématique de manière introductive afin de réduire d'éventuelles appréhensions, aider les étudiants à préciser leur projet d'étude et réaliser des choix.
- Développement d'un chatbot pour les néoentrants.
- Etc.

Au service de la communauté universitaire

Les projets ne **bénéficient** pas qu'aux seuls partenaires, mais **à la communauté dans son ensemble**. Dans cette perspective, le projet doit préciser les modalités d'évaluation des résultats et réalisations sous forme d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, qui pourront inclure, entre autres : le taux de satisfaction des bénéficiaires, les retombées pour la communauté universitaire, les perspectives à moyen ou long terme.

Durée du projet

Le projet doit aboutir **de préférence en un semestre** en cohérence avec le rythme académique, permettant une visibilité claire pour le suivi et la finalisation des livrables et une planification en parallèle des autres enseignements tout en respectant la charge de travail.

Si la durée d'un semestre est privilégiée, chaque projet est considéré au cas par cas, en fonction de ses enjeux, de ses objectifs et de son déroulement. Ainsi, le déroulement pourra aussi s'envisager en deux temps: 1) élaboration, spécification, preuve de concept sur un semestre, 2) mise en œuvre à soutenir sous une forme à préciser.

Critères d'évaluation des candidatures

Les propositions sont évaluées sur les critères de :

- Adéquation avec la priorité d'améliorer la réussite étudiante : Le projet doit **s'inscrire** dans la réflexion menée au sein des équipes pédagogiques d'UE, de parcours ou de mention ou s'intégrer dans le processus d'amélioration continue mené à l'échelle d'une formation ou d'un service.
- **Faisabilité** : Le projet doit être **réalisable** dans les temps et moyens impartis (cf à *Nature des moyens alloués, des dépenses éligibles, et engagement*). Un calendrier prévisionnel et un listing des ressources nécessaires à sa concrétisation doivent être explicitement définis dans le dossier de candidature.
- **Soutenabilité** : Les porteurs de projet doivent s'assurer de l'impact de l'initiative si elle est ponctuelle (par ex., événement). Si l'action est envisagée comme récurrente ou sur le long terme, les conditions de **pérennisation** doivent être réfléchies afin que le bénéfice communautaire soit effectif.

Calendrier et modalités de soumission

L'AMI *Projets Partenaires* est ouvert « **au fil de l'eau** », permettant de favoriser l'émergence de projets tout au long de l'année. Ce calendrier devra néanmoins s'assurer de la disponibilité des deux partenaires tout au long du projet surtout si le projet devait se prolonger au-delà de l'année universitaire.

Une **phase pilote de deux ans à compter de l'année universitaire 2024-2025** permet de mettre à l'épreuve le fonctionnement de l'AMI tel que défini dans le présent cahier des charges. Il sera affiné dans ses caractéristiques pour permettre de répondre au mieux aux besoins de la communauté universitaire.

L'AMI sera communiqué sur les canaux habituels de l'UB.

Lorsqu'un partenariat est constitué, les **dépôts de candidatures** s'effectuent via un formulaire numérique [[lien](#)]. Certains projets peuvent faire l'objet d'un accompagnement dans la recherche d'un partenariat.

Les étapes de candidatures et d'instruction sont cohérentes avec le processus d'entrée unique des projets pédagogiques de l'établissement, décrit dans **Étapes d'instruction des candidatures**.

Pour toute demande de précision ou toute question, il est possible de contacter directement : accompagnement-mapi@u-bordeaux.fr

Nature des moyens alloués, des dépenses éligibles, et engagement

L'ensemble des moyens alloués est mis à disposition par le **programme NewDEAL** et par la **MAPI**.

Dans la phase pilote, l'**accompagnement** se traduit par:

- Un soutien de médiation pour garantir la dimension partenariale au sein du groupe, la co-construction.
- Un soutien expert en fonction de la thématique abordée par le projet : ingénierie de formation, ingénierie pédagogique, ingénierie en gestion de projet...
- Un suivi régulier proposé de manière individuelle à chaque partenaire et collectivement au sein de chaque partenariat, en fonction des besoins, notamment pour assurer l'avancement des réalisations et des livrables.

Selon la nature des projets, une enveloppe de 1 000€ maximum peut être allouée pour couvrir les éventuels **frais de fonctionnement**.

La reconnaissance de l'investissement du partenaire étudiant sur le projet peut se traduire de **différentes manières en fonction des possibilités offertes au sein de la mention**. Par exemple :

- Inscription dans une UE engagement.
- Inscription dans une UE de stage incluse dans son cursus.
- Inscription à une UE de stage facultative non créditante.
- D'autres modalités sont possibles à discuter en fonction de l'importance de l'engagement du partenaire étudiant et des possibilités offertes par la mention. En cas de stage par exemple, le partenaire étudiant peut se voir octroyer une **gratification**, conformément à la réglementation.

De manière générale, la modalité de reconnaissance de l'engagement étudiant doit pouvoir correspondre au temps de travail personnel et encadré qu'il consacre au projet. Il est proposé de se baser sur un équivalent de 3 ECTS *a minima*.

La reconnaissance en termes de crédit ou autres suit les règles inhérentes à chacun des dispositifs décrits ci-dessus.

Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'un accompagnement pour envisager la modalité de reconnaissance la plus adéquate.

Les partenaires enseignants peuvent bénéficier d'un volume **REH** plafonné à 9 HeTD. En ce qui concerne les partenaires BIATSS, l'engagement dans un projet doit être considéré comme partie intégrante de la mission de l'agent et nécessitera la validation formelle de son supérieur hiérarchique.

Étapes d'instruction des candidatures.

1. Accompagnement à la construction du projet

Les candidats à l'AMI *Projets Partenaires* bénéficient, sur sollicitation, d'un accompagnement qui a pour objectif:

- De manière générale, d'encourager les initiatives.
- De faciliter la maturation des projets.
- D'accompagner les projets le nécessitant à trouver un partenaire.
- D'émettre des préconisations sur la pertinence et la faisabilité du projet.
- De sécuriser l'adéquation du projet avec les attentes de l'AMI.

2. Dépôt de candidature

Modalités de réponse à l'AMI :

Les partenaires porteurs d'un projet sont invités à constituer un dossier de candidature via le formulaire en ligne attestant de la maturité de l'opération envisagée.

Il est entendu que les candidats porteurs d'un projet n'ayant pas encore de partenaire seront accompagnés dans leurs démarches de recherche du binôme idéal.

Composition du dossier :

Les porteurs de projets sont invités à fournir un dossier complet comprenant plusieurs éléments essentiels permettant une évaluation détaillée et objective de leur proposition:

- L'identification des deux partenaires.
- Un résumé du projet (contexte général, objectifs principaux, publics cibles).
- La temporalité estimée.
- Le budget estimé au regard des dépenses éligibles.
- La traduction pour l'étudiant du projet dans son cursus, (UE engagement, UE stage, etc.) et l'articulation aux acquis d'apprentissage de l'UE, en lien avec le développement des compétences transversales visés, ainsi que l'avis motivé du responsable de l'UE.
- Les livrables prévus tout au long du projet.
- Les modalités d'évaluation (réalisations, impacts sur le public cible et taux de satisfaction, retombées pour la communauté UB, perspectives, etc.) sous forme d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs.
- Tout élément propre à apprécier le soutien dont bénéficie le projet (ex : courrier de la part d'une association étudiante ou d'une unité de formation).

Les idées de projet pourront être étudiées sous le prisme d'un accompagnement dit « pépinière », permettant de favoriser la maturité du projet avant candidature.

3. Instruction des projets

S'il est envisagé à terme une instruction des projets conforme à toute sélection des projets soumis à AMI ou AAP au sein de l'établissement, c'est-à-dire via une instruction par la Commission Permanente pour les Projets Pédagogiques (C3P), la phase pilote de l'AMI a pour objectif d'expérimenter sa réception, ses fonctionnalités et son organisation. Dans ce contexte, une souplesse sera apportée au processus, l'instruction s'effectuera par une commission interne au programme NewDEAL et la MAPI.

À l'issue des délibérations, les partenaires seront formellement notifiés de la décision par courrier signé par le Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire et le Vice Président Etudiant. Dans cette notification, sont mentionnées les dispositions relatives aux modalités de financement, le montant du soutien accordé, la durée, l'échéancier des versements et d'éventuelles conditions suspensives. Sont également mentionnés les livrables du projet.

4. Modalités de suivi et bilan

Un bilan du projet est attendu au terme de celui-ci sous forme d'un rapport qui pourra également contribuer à l'évaluation de l'étudiant engagé pour l'obtention des crédits ECTS. Une grille d'évaluation devra être fournie par le responsable de l'UE pour préciser les critères et indicateurs de notation.

Avant cette échéance, une réunion de suivi des actions est définie entre les partenaires et l'équipe NewDEAL en charge de cette AMI, dans l'objectif de faire le point sur les avancées et les éventuelles difficultés rencontrées.

5. Évaluation des actions

Dans le dossier de candidature, les partenaires sont invités à décrire les dispositifs prévus pour évaluer le résultat des actions expérimentées sur la durée du projet : réalisations, impacts sur le public cible et taux de satisfaction, retombées pour la communauté UB, perspectives, etc. Les partenaires sont donc conviés à fournir des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs. Un accompagnement dans cette démarche pourra être sollicité.

6. Valorisation post-projet

Les partenaires sont encouragés à émettre dans leur dossier de candidature des suggestions relatives aux méthodes de valorisation de leur projet, notamment sur la diffusion des résultats et la mise en avant des contributions de chacun.

L'implication de chaque partenaire sera reconnue et mise en valeur de manière concrète : chaque membre impliqué dans le projet sera explicitement identifié et nommé dans les communications officielles, assurant une visibilité individuelle. À la fin du projet, des temps de présentation et de communication seront organisés pour partager les résultats obtenus et les expériences vécues. Ces moments permettront de mettre en lumière les contributions des personnes engagées et de valoriser les réussites collectives et individuelles du projet pour susciter de futurs projets.

La revue *Etudes et Pédagogies* pourra être également un bon cadre de valorisation, profitant des regards croisés étudiant et personnel. La co-écriture d'une publication sera encouragée, tant pour permettre aux porteurs une démarche réflexive sur ce qu'ils ont engagé, que pour mettre en valeur les réalisations, dans un objectif d'essaimage auprès de la communauté.

Contact :

accompagnement-mapi@u-bordeaux.fr

En savoir +

www.u-bordeaux.fr



@ univbordeaux



universitedebordeaux



univbordeaux



universite-de-bordeaux